

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE L’AHQ-ARQ À HQD

**PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE**

1. **Références :** (i) B-0208, HQD-19, document 1, page 5, lignes 18 à 28;  
(ii) B-0208, HQD-19, document 1, page 8, tableau 1.

**Préambule :**

(i) « Au 31 décembre 2018, le Distributeur dénombrait 6 234 abonnements au tarif DN. De ce nombre, 333 étaient des abonnements souscrits par des propriétaires privés vivant dans des maisons unifamiliales. Les autres abonnements, lesquels représentent une proportion de 95 %, étaient reliés à des logements au nord du 53e parallèle gérés par l’OMHK qui paie la facture d’électricité pour ensuite l’inclure au loyer de ses locataires. Au tarif DN actuel, dont le seuil de la 1re tranche est fixé à 30 kWh/jour, 72 % des abonnements ne sont jamais facturés au prix de la 2e tranche. La consommation d’électricité facturée au tarif DN en vigueur au 1er avril 2019 génère des revenus annuels de l’ordre de 4,8 M\$.

Une augmentation du seuil de la 1re tranche de 10 kWh/jour ferait passer la proportion des kWh facturés au prix de la 1re tranche de 90% à 95 % et aurait comme impact de diminuer les revenus annuels du Distributeur d’environ 0,8 M\$. » (Nous soulignons)

(ii)

**TABLEAU 1 :**  
**NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE SELON**  
**LE NIVEAU DE CONSOMMATION EN 2<sup>E</sup> TRANCHE D’ÉNERGIE AU TARIF DN**

| Consommation en 2 <sup>e</sup> tranche | Moyenne du nombre de personnes par ménage |
|--|---|
| 0%                                     | 3,2                                       |
| moins de 10%                           | 4,4                                       |
| Entre 10 et 30%                        | 4,5                                       |
| 30% et plus                            | 4,9                                       |
| Total                                  | 3,6                                       |

**Demandes :**

- 1.1 Pour fins de comparaison avec la valeur de 72 % fournie en référence (i), veuillez indiquer le pourcentage des abonnements, pour chacun des tarifs domestiques D et DM, qui ne sont jamais facturés au prix de la 2<sup>e</sup> tranche.

- 1.2 Pour fins de comparaison avec les valeurs de 90 % et 95 % fournies en référence (i), veuillez indiquer la proportion des kWh facturés au prix de la 1<sup>re</sup> tranche, pour chacun des tarifs domestiques D et DM.
- 1.3 Veuillez indiquer à combien passerait le pourcentage des abonnements qui ne seraient pas facturés au prix de la 2<sup>e</sup> tranche avec une augmentation du seuil de la 1<sup>re</sup> tranche de 10 kWh/jour, tel qu'évoquée à la référence (i).
- 1.4 Veuillez répartir les 6 234 abonnements de la référence (i) en fonction de leur consommation en 2<sup>e</sup> tranche selon une répartition semblable à celle de la référence mais avec des strates de 10 % (i.e., 0 %, 0-10 %, 10-20 %, 20-30 %, 30-40 %, etc.)

## PORTRAIT DES HABITATIONS AUDITÉES

2. **Références :** (i) B-0208, HQD-19, document 1, page 10, lignes 13 à 16;  
(ii) B-0208, HQD-19, document 1, Annexe A, pages 23 à 25, tableau 3;  
(iii) B-0208, HQD-19, document 1, Annexe A, pages 29 et 30, section 3.5.

### Préambule :

(i) « Sur les 78 audits énergétiques réalisés, 72 ont été effectués dans des propriétés locatives de l'OMHK, les 6 autres ayant été effectués dans des habitations privées [note de bas de page omise]. Toutes les habitations auditées ont été construites entre 1982 et 2012. Lors de la sélection des habitations pour les audits, l'accent a été mis sur celles consommant en 2e tranche d'énergie. » (Nous soulignons)

(ii) Le tableau 3 présente la consommation énergétique par habitation pour les 78 audits énergétiques réalisés.

(iii) Le tableau de la section 3.5 montre le nombre d'habitations sur 78 qui présentent certaines conditions relevées.

### Demandes :

- 2.1 Pour chacune des 78 habitations de la référence (ii), veuillez fournir la consommation en 2<sup>e</sup> tranche sur la même base de facturation que la consommation totale en kWh du tableau 3.
  - 2.2 Veuillez expliquer les importants écarts négatifs entre la consommation facturée et la consommation simulée apparaissant au tableau 3 de la référence (ii). De façon spécifique, veuillez expliquer les écarts pour les habitations #61 (-69 %), #15 (-52 %), #54 (-49 %), #38 (-43 %), #56 (-42 %), #78 (-37 %) et #40 (-31 %).
-

- 2.3 Veuillez décrire les compteurs servant à la lecture de la consommation des habitations de la référence (ii) en termes de technologie et de fréquence de lecture.
- 2.4 Veuillez fournir un tableau montrant la liste des habitations où ont été relevées chacune des conditions apparaissant aux tableaux de la référence (iii).

### FACTEURS COMPORTEMENTAUX

3. **Référence :** B-0208, HQD-19, document 1, Annexe A, page 48.

**Préambule :**

*« En effet, l'ouverture des fenêtres en hiver, de possible chauffage d'appoint, la température de consigne du chauffage principal et du chauffage de l'eau, l'utilisation des appareils électroménagers et des appareils électroniques constituent des facteurs qui ne peuvent être modifiés. Nous avons noté, à titre d'exemple, la présence d'appareils (télévision, console de jeu, et radio) en fonction, sans toutefois que les occupants ne soient présents. Il pourrait cependant être possible de voir à mettre sur pied ou poursuivre, le cas échéant, un programme de sensibilisation à cet effet. »* (Nous soulignons)

**Demande :**

- 3.1 Veuillez justifier l'affirmation de la référence selon laquelle les facteurs qui y apparaissent « *ne peuvent être modifiés* ».
-